

Chapitre III

COMPRENDRE LA LOI DANS LE CHRIST

1. « Marchez tant que vous avez la lumière... »

« Maître, que dois-je faire de bon pour obtenir la vie éternelle ? » (Mt 19, 16). Le jeune homme riche pose la bonne question : « Que dois-je faire ? » Il a conscience que notre vie ne doit pas se passer en paroles mais en actes (cf. 1 Jn 3, 18). Nous serons jugés sur nos œuvres, sur la qualité de nos actions concrètes. Il s'agit en définitive de marcher selon la parole du Christ : « **Marchez** tant que vous avez la lumière, de peur que les ténèbres ne vous saisissent : celui qui marche dans les ténèbres ne sait pas où il va » (Jn 12, 35). Notre vie est le temps d'une marche ou encore d'une course selon l'image de saint Paul : « Tous courent mais un seul remporte le prix. » Il y a un but, c'est la vie éternelle, et il y a un chemin à suivre pour y arriver. Nos actions sont comme des pas, il y a des pas qui nous rapprochent du but, il y en a qui nous en éloignent. Il y en a qui nous font prendre le bon chemin, il y en a d'autres qui nous font prendre le mauvais chemin. Il y a des actions bonnes, il y a des actions mauvaises, désordonnées, c'est-à-dire qui ne nous ordonnent pas à la vie éternelle.

« **Une lampe sur mes pas, ta parole, une lumière sur ma route** » (Ps 119(118), 105). Dans sa marche vers le but, l'homme a besoin d'une lumière pour guider ses pas, une lumière qui lui montre le chemin à suivre. L'homme est en effet incertain dans sa marche au sens où il n'a pas une claire vision du but à atteindre. La vie éternelle à laquelle il est appelé dépasse infiniment tout ce qu'il peut concevoir (cf. Ép 3, 20). L'homme ne peut tracer lui-même le chemin comme quelqu'un qui connaissant la fin déduirait les moyens. « Quel homme en effet peut connaître le dessein de Dieu, et **qui peut concevoir ce que veut le Seigneur ?** » (Sg 9, 13). Il doit se laisser conduire, il doit obéir sans se figurer être sage, sans s'appuyer sur son propre entendement. « Mes chemins ne sont pas vos chemins, mes voies ne sont pas vos voies. » Il doit se laisser éclairer par « la lumière » que « Dieu a mise dans son cœur » (Si 17, 8), lui qui ne cesse de « faire connaître aux hommes le bien et le mal » (Si 17, 7).

2. « Afin de devenir fils de votre Père » (Mt 5, 45)

« Le Verbe était la lumière véritable, qui éclaire tout homme. (...) À tous ceux qui l'ont accueilli, il a donné pouvoir de **devenir enfants de Dieu** » (Jn 1, 9.12). La lumière que Dieu nous donne en son Verbe est celle qui nous conduit à devenir « enfants de Dieu ». Tel est bien le « dessein éternel » de Celui qui « nous a élus dans le Christ dès avant la fondation du monde, pour être saints et immaculés en sa présence, dans

l'amour, déterminant d'avance que nous serions pour Lui des fils adoptifs par Jésus Christ » (Ép 1, 4-5). Tel est le but vers lequel nous devons courir tendus de tout notre être au travers de tout ce qui fait notre vie. **Un enfant imite son Père**. Devenir enfants de Dieu, c'est devenir semblable à Celui qui nous a engendrés en tout ce que nous sommes et faisons. « Celui qui prétend demeurer en lui doit marcher comme lui-même a marché » (1 Jn 2, 6). « En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, qu'il ne le voie faire au Père ; ce que fait celui-ci, le Fils le fait pareillement » (Jn 5, 19).

La morale chrétienne apparaît ainsi fondamentalement comme une morale de l'imitation¹. C'est ce qui fait dire à saint Paul d'une manière explicite : « **Cherchez à imiter Dieu**, comme des enfants bien-aimés » et il rajoute immédiatement « et suivez la voie de l'amour, à l'exemple du Christ qui vous a aimés et s'est livré pour nous, s'offrant à Dieu en sacrifice d'agréable odeur » (Ép 5, 1-2). « **Dieu est Amour** » (cf. 1 Jn 4, 8). La lumière dont l'homme a besoin pour marcher vers l'accomplissement de sa destinée est celle qui lui fait voir « la voie de l'amour », qui lui « apprend à aimer » (cf. 1 Th 4, 9) comme Dieu aime. Elle est **une loi d'amour**.

« Celui qui aime autrui a de ce fait accompli la loi. En effet, le précepte : *Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas*, et tous les autres se résument en cette formule : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. **La charité ne fait point de tort au prochain**. La charité est donc la loi dans sa plénitude » (Rm 13, 8-10). Il y a des choses que l'amour fait (cf. 1 Co 13, 4-7), il y a des choses que l'amour ne fait pas. L'amour, quand il se vit et s'exprime concrètement, suit des chemins qui lui sont propres et en évite d'autres qui sont en contradiction avec lui. Il peut produire certains fruits et non pas d'autres à l'exemple du bon arbre (cf. Lc 6, 43-45). La loi morale est là comme une lumière pour nous garder sur les chemins de l'amour, pour nous montrer ce qui est conforme à ses exigences et ce qui ne l'est pas. « **Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour** » (Jn 15, 10). Inversement, « celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu » (cf. 1 Jn 4, 16) et « quiconque demeure en Dieu ne pèche pas » (cf. 1 Jn 3, 6). Si l'amour que Dieu a répandu en nos cœurs par l'Esprit qui nous fut donné (cf. Rm 5, 5) était toujours pur et actuel, nous n'aurions pas besoin des commandements, l'amour lui-même nous les ferait suivre naturellement (cf. Rm 13, 8).

Les commandements nous sont donnés à connaître et à garder présents à notre esprit en raison de la fragilité de notre amour, comme **des garde-fous**. « **En obéissant à la vérité**, vous avez sanctifié vos âmes, pour vous aimer sincèrement comme des frères » (1 P 1, 22). Ils sont là pour protéger l'amour en nous jusqu'à ce qu'il parvienne à sa

¹ À l'intérieur du développement psychologique de l'enfant, la morale de l'imitation est toute première, bien avant que n'apparaisse une morale du devoir.

² Jean-Paul II, *Veritatis splendor*, n° 20

³ « Jésus est **“l'accomplissement” vivant de la Loi** en tant qu'il en réalise la signification authentique par le don total de lui-même : **il devient lui-même la Loi vivante personnifiée**, qui invite à sa suite, qui, par l'Esprit, donne la grâce de partager sa vie et son amour même, et qui donne la force nécessaire pour en témoigner par les choix et les actes » (*Veritatis splendor*, n° 15)

perfection. « La loi est bonne, si l'on en fait un usage légitime, en sachant bien qu'**elle n'a pas été instituée pour le juste**, mais pour les insoumis, les rebelles » (1 Tm 1, 8-9). Les commandements tracent le chemin que l'amour doit suivre pour pouvoir grandir et fructifier sans entrave. Ils nous disent surtout ce que l'amour ne fait pas, ce qu'il ne doit jamais faire s'il ne veut pas se détruire. Ils laissent à l'amour lui-même le soin de nous inspirer et de nous mouvoir positivement dans la liberté des enfants de Dieu. Celui qui aime d'un amour vrai, en aimant Dieu et en gardant les commandements (cf. 1 Jn 5, 2), sait, dans la lumière de l'amour, ce qu'il doit faire dans telle ou telle circonstance pour mettre l'amour en pratique.

3. Contempler et vivre la loi dans le Christ

« N'allez pas croire que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir mais accomplir » (Mt 5, 17). La loi morale trouve en la personne du Christ, l'Amour incarné, sa fin, son accomplissement. « Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés » (Jn 15, 9). Nous cherchons à imiter le Père en suivant la voie de l'amour « **à l'exemple du Christ** » (cf. Ép 5, 1-2). Dans le mystère de sa personne, l'amour trouve son expression vivante et parfaite. « L'agir de Jésus et sa parole, ses actions et ses préceptes constituent la règle morale de la vie chrétienne »². Il est, à ce titre, **la norme universelle concrète** qui doit régler tout notre agir³. Il déploie par sa vie et son enseignement toutes « les virtualités cachées » de loi morale du décalogue, il « en révèle toute la vérité divine et humaine »⁴ dans la lumière de notre vocation à devenir « parfaits comme le Père céleste est parfait » (cf. Mt 5, 47).

« Nous ne cessons de prier pour vous et de demander à Dieu qu'Il vous fasse parvenir à la pleine connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle. Vous pourrez ainsi mener une vie digne du Seigneur et qui lui plaise en tout : vous produirez toutes sortes de bonnes œuvres et grandirez dans la connaissance de Dieu » (Col 1, 9-10). Le Christ n'est pas seulement l'exemple à suivre comme « Amour Incarné », mais il est aussi en tant que « **sagesse de Dieu** » (cf. 1 Co 1, 24) celui qui nous introduit dans la contemplation du « mystère de la volonté divine », de son « dessein bienveillant » (cf. Ép 1, 9). Il nous **donne** ainsi **l'intelligence de la Loi** (cf. Sg 9, 5), son sens ultime. Il nous en révèle **la splendeur** en nous les faisant voir et vivre comme ouverture « vers la béatitude »⁵. Par la sagesse, la loi naturelle se découvre à notre conscience d'une manière nouvelle dans la lumière de notre destinée éternelle à devenir enfants de Dieu. Nous pouvons dire avec le psalmiste : « **Par ta lumière nous voyons la lumière** » (Ps 35, 10). La lumière de la loi naturelle resplendit, en effet, aux yeux de celui qui contemple le mystère de la volonté divine, si bien que, par la lumière

² Jean-Paul II, *Veritatis splendor*, n° 20

³ « Jésus est **“l'accomplissement” vivant de la Loi** en tant qu'il en réalise la signification authentique par le don total de lui-même : **il devient lui-même la Loi vivante personnifiée**, qui invite à sa suite, qui, par l'Esprit, donne la grâce de partager sa vie et son amour même, et qui donne la force nécessaire pour en témoigner par les choix et les actes » (*Veritatis splendor*, n° 15)

⁴ CEC, n° 1968.

⁵ CEC, n° 1950.

de la foi, nous « voyons » pleinement « la lumière » de la loi naturelle⁶ dont notre conscience a besoin pour discerner en toutes choses ce qui plaît à Dieu.

« **La fin de la Loi, c'est le Christ** » (Rm 10, 4) qui « est devenu pour nous sagesse venant de Dieu, justice sanctification et rédemption » (1 Co 1, 30). Le Christ n'est pas seulement la fin de la Loi comme sa personnification parfaite mais aussi comme son but, ce qui lui donne sens. En lui nous connaissons la vérité profonde et le sens ultime de notre humanité que le péché avait voilés à nos propres yeux⁷. Selon l'affirmation du Concile constamment citée par Jean-Paul II : « Nouvel Adam, **le Christ**, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, **manifeste pleinement l'homme à lui-même** et lui découvre la sublimité de sa vocation »⁸. C'est dans la lumière du Christ, Amour et Sagesse incarnés, que nous pouvons apprendre à aimer et à vivre en esprit et en vérité les exigences de la loi morale.

4. Le développement du sens et de la doctrine morale

Ainsi, en « apprenant le Christ », « la vérité qui est en Jésus » (cf. Ép 4, 20), l'homme peut « connaître vraiment le Père », « voir quelle espérance lui ouvre son appel » (cf. Ép 1, 17-18) et se retrouver ainsi lui-même dans la pleine vérité de son humanité⁹. Par là même, **dans la lumière de sa dignité** retrouvée, il peut découvrir et comprendre la loi morale comme l'expression de ce qui convient ou « ne convient pas » (cf.

⁶ Il ne faut pas penser la lumière de la foi comme celle d'une loi révélée qui se surajouterait à celle de la loi naturelle, mais comprendre plutôt que la lumière de la Révélation manifeste, aux yeux de l'intelligence humaine, **la splendeur de cette loi naturelle que les hommes n'arrivaient plus à lire dans leur cœur** (cf. CEC n° 1962) en raison de l'obscurcissement du péché (cf. Ép 4, 17-19). La lumière de la foi en révèle toute la vérité à partir de la connaissance du mystère de la volonté de Dieu.

⁷ En perdant « la vraie connaissance de Dieu » dans le péché, l'homme se perd lui-même, il perd le sens de sa propre humanité. Ne sachant plus qui il est, il devient comme incapable de bien juger de ce qui « convient » ou non à son humanité (cf. Rm 1, 28). Comme le dit le Concile : « Atteints par la faute originelle, les hommes sont tombés souvent en de nombreuses **erreurs sur le vrai Dieu, la nature humaine et les principes de la loi morale** : alors les mœurs et les institutions humaines s'en sont trouvées corrompues, la personne humaine elle-même bien souvent méprisée » (*L'apostolat des laïcs*, n° 7).

⁸ *Gaudium et spes*, n° 22. Citant cette parole du Concile, Jean-Paul II dira le 6 octobre 1981 à la Commission théologique internationale : « J'ai entrepris de développer cette pensée dans mes encycliques *Redemptor hominis* et *Dives in misericordia* pour répondre aux troubles et aux attentes de nos contemporains. » Par là, il n'a fait que développer l'appel par lequel il a ouvert son service pastoral : « **N'ayez pas peur, ouvrez, ouvrez toutes grandes les portes au Christ !** À sa puissance salvatrice, ouvrez les frontières des États, les systèmes économiques comme les systèmes politiques, les vastes domaines de la culture, de la civilisation, du développement. N'ayez pas peur ! Le Christ sait « ce qu'il y a dans l'homme ». Seul Lui le sait. Aujourd'hui, bien souvent l'homme ne sait pas ce qu'il porte au-dedans de lui-même, dans l'intime de son âme, dans les profondeurs de son cœur. De là vient que bien souvent il est incertain du sens de sa vie sur cette terre. Il est envahi par le doute qui se change en désespoir. Permettez – je vous en prie, je vous implore en toute humilité et confiance – permettez au Christ de parler à l'homme. Seul Lui a les paroles de la vie, oui, de la vie éternelle » (Homélie du 22 octobre 1978).

⁹ C'est dans le Christ que l'Église est « **experte en humanité** » selon l'expression fameuse de Paul VI dans son discours à l'ONU. C'est la lumière de la foi qui, en définitive, lui permet de répondre aux nouvelles questions éthiques de notre temps.

Rm 1, 28) à **sa dignité**¹⁰ d'homme créé à l'image de Dieu et appelé à « **imiter Dieu** comme un enfant bien-aimé », en suivant « la voie de l'amour à l'exemple du Christ » (cf. Ép 5, 1-2). Pour « mener une vie **digne de l'appel** qu'il a reçu » (cf. Ép 4, 1), l'homme doit garder les yeux « fixés sur le Christ » (cf. He 12, 2) comme l'Exemple¹¹, comme celui qui nous révèle sans cesse le Père et son dessein éternel sur nous. « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie. Nul ne vient au Père que par moi. Si vous me connaissez, vous connaîtrez aussi mon Père » (Jn 14, 6-7). On peut déjà comprendre ici comment un renouveau en profondeur du **sens moral** des fidèles ne pourra se faire sans un renouveau de la vie contemplative.

« Quand il viendra, lui, **l'Esprit de vérité**, il vous introduira dans la vérité tout entière (...). Lui me glorifiera, car c'est de mon bien qu'il recevra et il vous le dévoilera » (Jn 16, 13-14). La vérité dont l'homme a besoin pour se retrouver lui-même en Dieu n'est pas « à mesure humaine » (cf. Ga 1, 11). Elle ne peut être donnée que par « l'Esprit de vérité » qui « illumine les yeux de notre cœur » (Ép 1, 18) en nous introduisant dans « la connaissance du Christ Jésus » (Ph 3, 8) qui « surpasse toute connaissance » (Ép 3, 19). On peut comprendre ici comment le discernement de la loi morale que le Christ a confiée à ses apôtres (cf. Mt 28, 20) relève d'abord d'un **charisme de vérité** donné à l'Église et que son **autorité magistérielle** n'est pas mesurée par la force des arguments rationnels qui accompagnent ce discernement. En matière morale comme en matière dogmatique, l'Église peut en dire plus qu'elle n'en comprend rationnellement parce qu'elle est guidée par l'Esprit Saint qui lui donne une lumière supérieure à celle de la raison. On peut comprendre aussi comment la **doctrine morale** de l'Église se développe et s'affine au fur et à mesure que l'Esprit Saint introduit l'Église plus avant dans la vérité tout entière qui est en Jésus¹². Ce **développement** s'inscrit à l'intérieur de celui de la Tradition vivante de l'Église¹³.

¹⁰ Comme le dit Jean-Paul II, c'est « à la lumière de la dignité de la personne humaine, qui doit être affirmée pour elle-même, que la raison saisit la valeur morale spécifique de certains biens auxquels la personne est naturellement portée » (cf. *Veritatis splendor*, n° 48). Il en est ainsi par exemple de ce bien qu'est la fécondité. Dans la lumière de la dignité de la personne appelée à donner la vie (au sens large du terme) en se donnant soi-même (à l'image de son Créateur), l'homme peut reconnaître dans la loi biologique (qui associe l'acte conjugal, c'est-à-dire le don des corps, à la fécondité biologique) l'« expression », le « **signe annonciateur** » (cf. *Veritatis splendor*, n° 48) de cette vocation à l'amour constitutive de la dignité humaine. Le respect de la loi biologique ne doit pas dès lors être compris comme une forme de biologisme écologique, mais comme la manière concrète (au niveau de l'« acte extérieur ») dont l'homme, comme personne « **dans l'unité de l'âme et du corps** » (cf. *Veritatis splendor*, n° 48), est appelé à réaliser sa vocation à l'amour, à un amour fécond dans le don de soi. Autrement dit, dans la lumière de sa dignité révélée par le Christ, l'homme peut percevoir que l'usage d'un contraceptif « ne convient pas », n'est pas « digne de l'appel », contredit objectivement par un langage corporel contradictoire la vocation de l'homme à un amour qui reflète celui du Créateur.

¹¹ Il ne suffit pas de regarder le Christ comme un idéal, mais il faut voir le Père en lui afin de pouvoir nous retrouver nous-mêmes dans la révélation que Dieu nous fait de lui-même dans le Christ.

¹² On peut saisir ici la nécessité d'un « **développement doctrinal** analogue à celui qui s'est produit dans le domaine des vérités de la foi. Assistée de l'Esprit Saint qui la conduit vers la vérité tout entière (cf. Jn 16, 23), l'Église n'a cessé, et ne peut jamais cesser de scruter “le mystère du Verbe incarné”, dans lequel “s'éclaire vraiment le mystère de l'homme” » (*Veritatis splendor*, n° 28). Ce développement est nécessaire pour la pleine compréhension du sens des commandements dans la

« Elles (les saintes Lettres) sont à même de te procurer **la sagesse** qui conduit au salut par la foi dans le Christ Jésus. **Toute Écriture** est inspirée de Dieu et **utile pour** enseigner, réfuter, redresser, **former à la justice** : ainsi l'homme de Dieu se trouve-t-il accompli, équipé pour toute œuvre bonne » (2 Tm 3, 15-17). L'Écriture, comme moyen privilégié de contemplation du Mystère du Christ¹⁴ dans l'Esprit, apparaît clairement ici comme « la source vive et féconde de la doctrine morale de l'Église » (*Veritatis Splendor*, n° 28) sans laquelle les chrétiens ne sauraient **goûter intérieurement** le sens profond des commandements ni les **vivre en esprit et en vérité dans la liberté** que donne la connaissance de la vérité (cf. Jn 8, 32)¹⁵. Même si cela n'apparaît pas toujours d'une manière explicite, c'est toujours éclairée par la lumière des Écritures, par la sagesse qu'elles procurent, que l'Église exerce son autorité magistérielle en matière morale. C'est à son Magistère vivant, et à lui seul, qu'a été confiée « la charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu » comme l'a rappelé le Concile¹⁶.

lumière de notre vocation ultime. En effet, ceux-ci ont en réalité la profondeur même de notre vocation divine. C'est ainsi qu'« à l'intérieur de la Tradition, avec l'assistance de l'Esprit Saint, **se développe l'interprétation** authentique de la Loi du Seigneur » (cf. *Veritatis splendor*, n° 27). Le service que les théologiens moralistes doivent rendre à l'Église consiste précisément « à approfondir les motifs de ses enseignements, à mettre en relief les fondements de ses préceptes et leur caractère obligatoire en montrant les liens qu'il ont entre eux et **leur rapport avec la fin dernière de l'homme** » (cf. *Veritatis splendor*, n° 110), ce qui n'est possible que dans « un lien étroit et vital avec la théologie biblique et dogmatique » (cf. *Veritatis splendor*, n° 111).

¹³ On peut appliquer au développement de la doctrine morale de l'Église ce que le Concile dit du développement de la tradition : « Cette tradition qui vient des apôtres se poursuit dans l'Église, sous l'assistance du Saint-Esprit : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (cf. Lc 2, 19.51), soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçurent un charisme certain de vérité. Ainsi **l'Église**, tandis que les siècles s'écoulent, **tend constamment vers la plénitude de la divine vérité**, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu » (*Dei Verbum*, n° 8).

¹⁴ C'est pourquoi « le saint Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les chrétiens, (...) à apprendre, par la lecture fréquente des divines Écritures, “la science éminente de Jésus-Christ” (Ph 3, 8). « En effet, **l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ** » (*Dei Verbum*, n° 25), c'est-à-dire aussi du mystère de la volonté divine (cf. Ép 3, 8-1). En permettant à tout homme de méditer l'Écriture dans l'Esprit, « l'Église désire servir cet objectif unique : que tout homme puisse retrouver le Christ, afin **que le Christ puisse parcourir la route de l'existence**, en compagnie de chacun, **avec la puissance de vérité** sur l'homme et sur le monde contenue dans le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, avec la puissance de l'amour qui en rayonne » (*Redemptor hominis*, n° 13).

¹⁵ Il s'agit d'**intérieuriser la loi**, de la comprendre dans l'Esprit et la Vérité et de la reconnaître ainsi comme la vraie voie qui me conduit à réaliser ma vocation à la vie éternelle. Cette intériorisation est source de liberté si bien que, pour le sage qui participe à la Sagesse divine, d'une certaine manière il n'y a plus de Loi (cf. 1 Tm 1, 9) au sens d'une contrainte extérieure. Le Christ veut que nous puissions obéir à la loi morale non comme « le serviteur qui ne sait pas ce que fait son maître » mais comme des « amis » (cf. Jn 15, 15).

¹⁶ Cf. *Dei Verbum*, n° 10. Jean-Paul II cite ce passage du Concile dans son encyclique *Veritatis splendor* pour réaffirmer l'autorité de l'Église en matière morale : « En particulier, comme l'affirme le Concile, “la charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu écrite ou transmise, a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus Christ”. Ainsi l'Église, dans sa vie et dans son enseignement, se présente comme “**colonne et support** de la vérité” (1 Tm 3, 15), et aussi **de la vérité dans l'agir moral**. En effet, “il appartient à l'Église d'annoncer en

Questions de morale

tout temps et en tout lieu les principes de la morale, même en ce qui concerne l'ordre social, ainsi que de porter un jugement sur toute réalité humaine, dans la mesure où l'exigent les droits fondamentaux de la personne humaine ou le salut des âmes (Code de droit canonique, can. 747, § 2)» » (*Veritatis splendor*, n° 27.)